

## Nouveaux tarifs de l'électricité pour 2026

**La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a approuvé les tarifs de l'électricité 2026. Avec l'entrée en vigueur de l'acte modificateur unique (Mantelerlass) accepté par votation populaire le 9 juin 2024 et le développement de la production photovoltaïque injectée dans le réseau, plusieurs changements notables seront introduits. Ces changements sont, d'une part, l'adaptation des plages horaires des heures « creuses » pour être en phase avec la périodicité de production des 650 installations photovoltaïques yverdonnoises, et d'autre part, l'introduction d'un tarif spécifique pour les systèmes de mesures. Ces changements importants mais nécessaires, couplés notamment à l'augmentation de certaines taxes et des coûts d'ajustement de l'énergie, ont un impact limité sur les prix 2026, avec une diminution moyenne d'environ -3.3% par rapport à 2025.**

Quatre composantes entrent désormais dans le calcul du prix de l'électricité : le tarif de l'énergie (l'électricité elle-même), le tarif d'acheminement (le transport de l'électricité de la centrale de production au consommateur final), ainsi que les redevances fédérales, cantonales et communales, principalement destinées à la promotion des énergies renouvelables, et dès 2026, le tarif de mesure, introduit avec l'acte modificateur unique (Mantelerlass).

Pour tous les distributeurs de Suisse, la redevance fédérale pour garantir une réserve d'électricité hivernale prélevée par le transporteur national Swissgrid passera de 0.23 centime à 0.41 centime par kWh en 2026. Swissgrid prélèvera également un « supplément pour coûts solidaires via le réseau de transport », destiné à couvrir des renforcements du réseau. Ce nouveau tarif s'élèvera à 0,05 ct/kWh dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Yverdon-les-Bains produit localement 10% de son électricité grâce à 650 installations photovoltaïques. Les heures « creuses » sont désormais adaptées pour favoriser la consommation entre 10h et 17h et durant l'entier du week-end, mesure qui sera étendue aux clients au simple tarif d'ici fin 2027 avec l'achèvement du déploiement des compteurs intelligents.

Pour les clients appartenant à la catégorie H1 (10'518 ménages, 50% des clients), la facture annuelle (hors TVA) passera de CHF 632.- en 2025 à CHF 630.- en 2026, soit environ CHF 2.- de moins par année (-0.29%).

Pour les clients appartenant à la catégorie H4 (1'495 ménages, 7% des clients), la facture annuelle (hors TVA) passera de CHF 1'539.- en 2025 à CHF 1'477.- en 2026, soit environ CHF 62.- de moins par année (-3.99%).

Pour les clients appartenant à la catégorie C1 (627 entreprises, 64% des clients professionnels), la facture passera de 2'662.- à CHF 2'556.- pour 2026, soit une baisse d'environ CHF 106.- par année (-3.98%).

Le tarif pour le réseau de recharge public passera quant à lui de 45 à 50 centimes par kWh TTC pour l'année 2026. Malgré cet ajustement, le tarif yverdonnois reste attractif comparé aux autres opérateurs et est aligné sur la volonté de la Municipalité de promouvoir la transition vers la mobilité électrique.

Enfin, en cohérence avec les changements importants du cadre réglementaire et de ceux apportés aux tarifs en 2026, la Municipalité a validé la suspension du programme Eco-Challenge introduit en 2023, dans un contexte de crise énergétique et d'envolée des prix.

Plus d'informations sur [www.yverdon-energies.ch](http://www.yverdon-energies.ch)